NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4201812 - Jura alsacien

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 12
6. GESTION DU SITE 13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR4201812

1.3 Appellation du site

Jura alsacien

1.4 Date de compilation

31/12/1995

1.5 Date d'actualisation

31/03/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Alsace	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.alsace.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 28/02/2003
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020796230

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 7,32889°

Latitude : 47,49028°

2.2 Superficie totale

3998 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
42	Alsace

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
68	Haut-Rhin	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
68034	BETTLACH
68035	BIEDERTHAL
68049	BOUXWILLER
68067	COURTAVON
68074	DURLINSDORF
68090	FERRETTE
68092	FISLIS
68121	HAGENTHAL-LE-HAUT
68165	KIFFIS
68183	LIEBENSWILLER
68184	LIEBSDORF
68186	LIGSDORF
68187	LINSDORF
68190	LUCELLE
68243	OBERLARG
68248	OLTINGUE

68259	RAEDERSDORF
68312	SONDERSDORF
68363	WERENTZHOUSE
68373	WINKEL
68380	WOLSCHWILLER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		39,98 *(1 %)*		P	C	C	B	C
5130 *Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*		39,98 *(1 %)*		P	C	C	B	B
6110 *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi*	X	39,98 *(1 %)*		P	C	C	B	B
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		79,96 *(2 %)*		P	C	C	A	A
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		39,98 *(1 %)*		P	D			
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		239,88 *(6 %)*		P	A	C	B	B
7220 *Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	X	39,98 *(1 %)*		P	C	C	B	B
8210 *Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique*		39,98 *(1 %)*		P	D			
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	79,96 *(2 %)*		P	B	C	B	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		1119,44 *(28 %)*		P	A	C	B	A
9150 *Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion*		119,94 *(3 %)*		P	A	C	B	A
9160 *Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli*		599,7 *(15 %)*		P	B	C	B	B
9180	X	79,96		P	B	C	A	A

Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion		*(2 %)*						

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1060	*Lycaena dispar*	p			i	R	DD	C	B	C	B
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p			i	R	DD	D			
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1092	*Austropotamobius pallipes*	p			i	R	DD	C	C	C	C
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	C	DD	C	B	C	B
A	1193	*Bombina variegata*	r	1000	1000	i	P	DD	C	B	C	A
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	r	368	368	bfemales	C	G	C	B	C	B
M	1321	*Myotis emarginatus*	r	90	90	bfemales	P	DD	C	B	B	C
M	1324	*Myotis myotis*	r	900	900	bfemales	P	DD	C	B	C	B
M	1361	*Lynx lynx*	p			i	R	DD	D			
P	1381	*Dicranum viride*	p			i	R	DD	C	C	B	C
I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	R	DD	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Falco subbuteo*			i	R			X		X	
B		*Accipiter gentilis*			i	P			X		X	
B		*Accipiter nisus*			i	P			X		X	
B		*Bubo bubo*			i	P			X			
B		*Athene noctua*			i	P			X			
B		*Dendrocopos minor*			i	C			X		X	
B		*Lanius excubitor*			i	R			X		X	
B		*Phoenicurus phoenicurus*			i	P			X		X	
B		*Saxicola torquata*			i	C			X		X	
B		*Sylvia curruca*			i	C			X		X	
B		*Phylloscopus bonelli*			i	P			X		X	
B		*Ficedula hypoleuca*			i	P			X		X	
B		*Lanius senator*			i	R			X		X	
B		*Nucifraga caryocatactes*			i	P			X		X	
I		*Astacus astacus*				R		X	X		X	
P		*Alyssum montanum*			i	P						X

P		*Arabis alpina*			i	P						X
P		*Arabis turrita*			i	P						X
P		*Asplenium viride*			i	P						X
P		*Athamanta cretensis*			i	P						X
P		*Buxus sempervirens*			i	P						X
P		*Campanula cochleariifolia*			i	P						X
P		*Carex hostiana*			i	P						X
P		*Coronilla vaginalis*			i	P						X
P		*Daphne laureola*			i	P						X
P		*Draba aizoides*			i	P						X
P		*Gentiana ciliata*			i	R						X
P		*Gentiana germanica*			i	R						X
P		*Gentiana lutea*			i	P		X				X
P		*Gentiana verna*			i	R						X
P		*Gymnadenia conopsea*			i	C			X			
P		*Gymnadenia odoratissima*			i	V			X			
P		*Gymnocarpium robertianum*			i	P						X
P		*Hippocrepis emerus*			i	P						X
P		*Leucojum vernum*			i	P						X
P		*Moehringia muscosa*			i	P						X
P		*Ophrys fuciflora*			i	R			X			
P		*Orthilia secunda*			i	P						X
P		*Ranunculus platanifolius*			i	P						X

P		*Rhamnus alpina*			i	P						X
P		*Seseli libanotis*			i	P						X
P		*Stachys alpina*			i	P						X
P		*Trollius europaeus*			i	R						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	4 %
N16 : Forêts caducifoliées	55 %
N19 : Forêts mixtes	10 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	15 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

Autres caractéristiques du site

Les principales conditions géomorphologiques, et d'une manière plus générale, écologiques du Jura peuvent être listées comme suit :
- Le Jura est un massif montagnard calcaire dont l'altitude varie entre 300 et 900 m d'altitude; il présente un relief accidenté, des pentes fortes, des éboulis et des oppositions de versant ;
- Son orientation générale suit une ligne Ouest Est, perpendiculaire à la trouée de Belfort;
- Le climat y est pluvieux (moyenne annuelle de 1035 mm par an à Lucelle), la température annuelle, plutôt fraîche (9,5° C à Lucelle en moyenne par an), les hivers relativement longs et la ventilation importante. A noter des variations de température importantes en fonction de l'exposition ;
- Le Jura constitue par ailleurs l'extrémité septentrionale du massif alpin avec lequel il se situe en continuité ;
- L'activité humaine, du fait des conditions rudes liées au relief et au climat, ainsi qu'à un éloignement de l'influence directe des grands centres urbains, reste extensive.

En conséquence,

- Le Jura réunit la diversité des habitats "primaires" et secondaires, respectivement, l'ensemble des formations forestières et ouvertes, de substitution, des montagnes calcaires, dont onze relèvent de l'annexe 1 de la directive Habitats ;
- L'état de conservation des habitats peut être considéré comme bon à l'échelle du massif. En particulier le Jura reste un site d'accueil et d'essaimage pour une faune technophobe (Lynx, Grand duc, etc). La Société Botanique d'Alsace signale l'originalité et la diversité de la flore qui comporte un grand nombre d'espèces à valeur patrimoniale (à savoir, d' espèces de la liste rouge des espèces menacées d'Alsace).

Vulnérabilité
: Comme les habitats forestiers font l'objet de plan de gestion approuvé, il n'y a pas de risque de perte de l'objectif forestier. Environ 60% du site a un statut de forêt publique et une soixantaine d'hectares sont classés en réserve biologique forestière. Les prairies humides de fond de vallon et les pelouses sèches sur coteaux ensoleillés sont très dépendantes de l'activité humaine. Une absence d'entretien régulier des friches et des pelouses peut conduire rapidement à leur fermeture par reforestation alors qu'un drainage des prairies humides entraînera une modification des cortèges floristiques et donc la disparition des lépidoptères associés. Enfin, les prairies du secteur de Winkel/Oberlarg se réduisent depuis quelques années en faveur de cultures céréalières.
Le maintien des éléments structurants du milieu, forêts, milieux ouverts et bocagers constitue la première condition pour une bonne conservation des espèces concernées. De plus, des mesures spécifiques, assez simples à mettre en #uvre, peuvent améliorer leurs conditions de vie et, par voie de conséquence, maintenir leurs effectifs actuels, voire les augmenter.

Le crapaud Sonneur à ventre jaune est en régression généralisée en Europe. Il est particulièrement vulnérable dans l'est de la France. Cette espèce est menacée par la disparition des habitats de reproduction (comblement des mares, curage des fossés, drainage, etc.). Les #ufs et les têtards sont particulièrement sensibles à la pollution des eaux. Enfin, les adultes subissent parfois des prélèvements par des collectionneurs.

Le maintien ou la multiplication de petites mares, même temporaires, constitue l'une des mesures les plus efficaces pour favoriser la présence du crapaud Sonneur à ventre jaune. Il conviendrait de tenir compte des ses exigences écologiques: les trous d'eau doivent présenter une faible profondeur, bénéficier d'un bon ensoleillement et les berges être aménagées en pente douce, au moins sur une partie de la mare... La situation idéale consiste en l'existence d'un maillage de zones humides permettant les échanges entre populations. L'existence d'abris assurant au crapaud humidité et fraîcheur pendant les chaleurs estivales (souches, pierres, etc.) est également importante.
La forêt du Britzkiwald retenue a un statut de forêt publique pour la plus grande partie de sa surface et bénéficie, de ce fait, du régime forestier. Une sensibilisation des agents forestiers à l'écologie du crapaud Sonneur à ventre jaune devrait permettre de répondre à ses besoins spécifiques.
Pour les chauves-souris
Bon nombre de chauves-souris sont menacées en France et en Europe. Les raisons sont variées: destruction directe (par gêne ou par crainte irraisonnée), dérangements dans leurs gîtes, dégradation des gîtes, emploi exagéré de pesticides, transformation et disparition d'habitats favorables, etc.

La perturbation des lieux a un impact négatif immédiat sur la colonie. Des mesures simples (accès aux combles limités au minimum) suffisent à assurer l'intégrité et la tranquillité des lieux.

La principale vulnérabilité pour la population des chauves-souris se situe au niveau des gîtes.

4.2 Qualité et importance

Le Jura alsacien constitue l'extrémité septentrionale d'un vaste massif calcaire qui prolonge l'arc alpin. Cette appartenance à la principale chaîne montagneuse du continent lui a valu de servir de refuge et de centre d'essaimage pour la faune. Ses falaises, ses éboulis, ainsi que l'abondance de sourcins et de zones humides, ses forêts constituent autant de conservatoires de la nature sauvage. Sur une partie de l'espace agricole, les contraintes du milieu ont imposé jusqu'à ce jour, une exploitation extensive qui a permis le maintien de prairies de grande richesse, de haies et de vergers.
Le Jura alsacien a été désigné comme site d'importance communautaire essentiellement en raison de l'abondance de prairies et de pelouses sèches riches en orchidées : 334 ha avaient ainsi fait l'objet d'une première désignation en décembre 2004.
Des extensions ont été proposées début 2006 pour une surface de 191 hectares afin de compléter le réseau natura2000 pour deux types d'habitats peu représentés: la hêtraie à Céphalanthère (dont les surfaces ont été multipliées par 20 par rapport à la première proposition) et les pelouses des affleurements rocheux.
La présente extension est destinée à renforcer la conservation de quatre espèces encore insuffisamment représentées dans le réseau natura2000 : un batracien, le crapaud Sonneur à ventre jaune et trois espèces de chauves-souris le Petit Rhinolophe, le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées.
Les inventaires régionaux établis par BUFO, association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace, sur le crapaud Sonneur à ventre jaune, montrent que cette espèce n'atteint nulle part les densités de population rencontrées en limite méridionale du département où ont pu être dénombrés plus de deux mille individus. Les deux autres populations les plus conséquentes connues en Alsace se situent dans le Bas-Rhin, dans les boisements d'Epfig et de Marckolsheim, où les effectifs se situent entre 500 et 1000 individus.
D'après les données réunies par le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), le Jura représente, avec les Vosges, l'un des deux sites majeurs pour la conservation du Grand Murin dans le département. Ensemble, dans les limites proposées à la consultation, ces deux massifs totalisent environ un tiers des femelles reproductrices de cette espèce dans la région. De plus, le projet d'extension du Jura abrite les deux seules colonies de reproduction du Petit Rhinolophe connues en Alsace. Il abrite une des rares colonies de reproduction de Murin à oreilles échancrées.
Ensemble, ces deux extensions ont permis d'intégrer ou d'augmenter de façon significative, les surfaces des habitats suivants : 7220 : sources pétrifiantes, habitat prioritaire, (non présent initialement) ; - 9130 : hêtraie à Aspérule ; - 9180 : tilio acerion ; 91E0 : forêt alluviale, habitat prioritaire. Par ailleurs, l'augmentation des surfaces boisées rend significatifs ces habitats pour les espèces telles que le Lynx et le Grand duc.

L'étagement altitudinal (300 à 900 m) permet l'expression d'une grande diversité de milieux naturels et la présence de nombreuses espèces végétales à statut de protection régional.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	A10	Remembrement agricole		B
H	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
L	A04	Pâturage		O
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
L	A08	Fertilisation		O
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
L	F03.01	Chasse		O
L	F04	Prélèvements sur la flore		I
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		O
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		B
M	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
M	A08	Fertilisation		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		O
M	J02.01	Comblement et assèchement		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
M	A03	Fauche de prairies		I
M	A04	Pâturage		I
M	B	Sylviculture et opérations forestières		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Etablissement public	%

Domaine communal	%
Domaine départemental	%
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Cabinet DENNY CONSULTANT, (1994). - Contribution à l'inventaire et à la localisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en Alsace en application de la Directive Habitats CEE 92/43 du 21 mai 1992. - DIREN Alsace.

A.E.R.U., (1996). - Inventaire des zones humides du Haut-Rhin - Vol. V et VI, Conseil Général du Haut-Rhin, Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

OBERTI D., (1993). - Catalogue des types de stations forestières du Jura alsacien. - Cellule d'Application en Ecologie, Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1993). - Aménagement forestier de la forêt communale de Winkel : 1991 - 2010.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1990). - Aménagement forestier de la forêt communale de Wolschwiller : 1988 - 2015.

Office national des Forêts, Cartographie des stations du Jura alsacien (2005)

Base de données BRUNFELS de la Société Botanique d'Alsace

Base de données SOPHY - H. Brisse et P. de Ruffray

Base de données de l'herbier de Strasbourg, ULP

BUFO, 2006. Proposition d'extension de sites natura 2000 en Alsace pour le Sonneur à ventre jaune. 12p.

Raphaël SANE, automne 2006 - Définition de sites significatifs pour la préservation du crapaud sonneur à ventre jaune et de quatre espèces de chauves-souris en Alsace. 73 p. Diren Alsace.

JJ FELDBRAUER, 1989 - Inventaire des sites favorables à la protection des papillons diurnes du Haut-Rhin. AERU, 47 p. DRAE

AERU 1995 - Inventaires des zones humides remarquables du Haut-Rhin, vol. 4, sites les plus remarquables du Jura. Conseil général du haut-Rhin et Agence de l'Eau.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
13	Terrain acquis par un département	1 %
24	Réserve biologique intégrale	1 %
21	Forêt domaniale	3 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	60 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
13	Site acquis par le département		1%
24	RBF de Wolschwiller		1%
21	Forêt domaniale de Lucelle		3%
22	Forêts communales de Winckel et Wolschwiller		60%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office National des Forêts Direction Régionale

Adresse : Cité administrative- 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG CEDEX

Courriel :

Organisation : Conservatoire des Sites Alsaciens

Adresse : Grosswald 68190 UNGERSHEIM

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/165_DOCOB Jura tome 1 diagnostic.pdf
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/165_DOCOB Jura tome 2 enjeux et actions.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

* La gestion des sites gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens s'effectue selon 3 axes (source C.S.A.) :

1) Gestion des habitats, des espèces et des paysages :

L'entretien des prairies se fait par fauchage mécanique ou manuel. Les pelouses sont maintenues ouvertes par la suppression des ligneux, l'arrachage de jeunes arbustes, la recoupe estivale des repousses et l'évacuation des branchages hors site.

2) Fréquentation, accueil et pédagogie.

3) Suivi scientifique et recherche :
Il comprend des compléments d'inventaire, un suivi de l'état actuel, une synthèse annuelle et un bilan quinquennal de l'ensemble des actions entreprises.

* 60% des surfaces concernées ont un statut de forêt publique domaniale, et surtout communale. La gestion forestière est assurée par l'Office National des Forêts et tient compte des principaux enjeux liés à la biodiversité.